Plateforme FAMILLES
04 76 76 38 38
kiosque@grenoble.fr

DEMANDE D'INSCRIPTION RESTAURATION

A DEPOSER IMPERATIVEMENT DANS UNE ANTENNE DE MAIRIE
Un avis de dépôt vous sera remis par l'agent.
ou à retourner par mail à kiosque@grenoble.fr

Numéro du foyer :
A renseigner si vous le connaissez

Réservé à l'Administration
Code enfant :
Date :
Lieu / Agent : /

Date de début souhaitée |____| - |____| - |_____|

Attention, pour une 1ére inscription, délai impératif d'une semaine après le dépôt du dossier

Informations sur l'ENFANT

Nom : _____ **Prénom** : _____

Date de naissance : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| **Sexe** : ❑ Masculin ❑ Féminin

Si cet enfant présente une allergie alimentaire connue à ce jour, mettez une croix **ICI** ➔ ❑

Si cet enfant doit suivre un régime alimentaire pour raison médicale, mettez une croix **ICI** ➔ ❑

Si vous avez coché une de ces cases, l'inscription de cet enfant ne sera effective qu'après validation par le service de la santé scolaire. Vous recevrez un courrier qui vous informera des démarches à entreprendre.

Coordonnées du FOYER

Adresse :

Téléphone fixe: |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Téléphone portable (pour vous contacter par SMS si nécessaire) : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

Courriel : _____ @ _____

Autres contacts en cas d'urgence (ne pas remplir si ce sont les mêmes que les responsables légaux) :

ABONNEMENT

Choisissez votre type de REPAS (cochez un seul choix) : ❑ **Classique** ❑ **Sans PORC** ❑ **Sans VIANDE**

Choisissez votre type d'ABONNEMENT (voir au verso):

❑ **STANDARD-REGULIER** – si vous avez coché cet abonnement, vous devez indiquer les jours que vous souhaitez commander pour l'année scolaire : ❑ **lundi** ❑ **mardi** ❑ **jeudi** ❑ **vendredi**

❑ **STANDARD-OCCASIONNEL** – *Les repas devront être commandés, par vos soins, selon vos besoins.*

❑ **PRÉPAIEMENT** – *Les repas devront être achetés, à l'avance, auprès d'une antenne mairie*

Informations sur les menus : Vous les recevrez par mail, Néanmoins, si vous préférez les recevoir par courrier, cochez cette case ❑

FACTURATION

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. Ils sont indexés sur le quotient familial CAF fourni par la famille ou, à défaut, sur les derniers avis d'imposition du foyer. Le prix applicable à votre situation est consultable sur le site internet de la Ville et apparaitra sur votre courrier de confirmation.

N° allocataire |_____| **Quotient familial** |_____| **Date du Quotient** : |_____|

➔ Si vous ne souhaitez pas fournir de justificatifs et que vous acceptez le tarif maximum, cochez la case ❑

*Si vous ne **résidez pas sur la commune**, vous pouvez, éventuellement, bénéficier du tarif Grenoblois dans les cas suivants, en fournissant le justificatif correspondant:*

❑ CLIS ❑ CLIN ❑ CHA Musique ❑ Autre parent habite Grenoble ❑ Employé(e) MAIRIE ou CCAS

Je soussigné _____, (responsable légal, tuteur, autre*) certifie l'exactitude des informations fournies. J'autorise le directeur de l'école à remettre l'enfant à l'animateur du restaurant scolaire. Je m'engage à prendre en charge les frais de restauration municipale et à transmettre toute modification de situation (allergies, adresse, …) au service concerné dans les plus brefs délais. J'atteste avoir pris connaissance du règlement (disponible également sur www.grenoble.fr et dans les antennes de Mairie).

Date : _____ Signature :

* : rayer les mentions inutiles

Voir modalités au verso ➔

RAPPELS

⇨Vous devez impérativement nous transmettre le dossier complet *au moins une semaine avant le premier repas*.

⇨Votre enfant doit être inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours et sa présence au restaurant est soumise à une scolarisation à la journée.

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Article 441-7 du Code Pénal "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :
1e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, 2e De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ; 3e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

1 - **La fiche d'inscription signée**
Pour les familles dont les factures sont prises en charge par un organisme social, faire signer et tamponner ce document par l'organisme.

2 –Un justificatif de votre Quotient Familial CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera votre tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification ne pourra être prise en compte qu'à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

TYPES DE REPAS

1 – Classique, Sans porc ou **Sans viande** : cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription. Vous ne pouvez le modifier qu'une fois par année scolaire (délai de 48h ouvrées)

2 – Allergies alimentaires : vous devez les signaler au moment de l'inscription (cochez la case correspondante sur la fiche) ou en cours de scolarité (par mail, téléphone ou courrier). La marche à suivre vous sera communiquée.

TYPES D'ABONNEMENTS

1 – STANDARD
Vous recevrez une facture pour chaque période de 2 mois correspondant au nombre de repas commandés. Exemple : la facture de la période Septembre-Octobre est envoyée fin Novembre.

Vous pouvez choisir de commander pour des jours fixes (***Standard-régulier***) : lundi, mardi, jeudi, vendredi ou ne rien commander à l'avance (***Standard-occasionnel***) et gérer votre abonnement en fonction de vos besoins.

2 – PRÉPAIEMENT (obligatoire dans certains cas*)
Vous devrez acheter, à l'avance, vos repas auprès d'une des 6 antennes de Mairie qui vous délivrera une quittance.

** familles résidant temporairement à Grenoble, ou en situation d'hébergement, ou résidant dans un foyer, ou n'ayant pas soldé les factures antérieures.*

TARIFS

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la Ville. Les montants sont établis selon votre catégorie : Grenoblois et assimilés* ou Non Grenoblois et en fonction de vos justificatifs de ressources (QF, …).
Vous recevrez un courrier de confirmation précisant le prix applicable à votre situation en fonction des éléments en notre possession au moment de l'enregistrement du dossier.

NB: Enfants confiés par la DISS (direction des interventions sociales et de santé), le tarif correspond au forfait perçu par les établissements ou assistantes-maternelles au titre du repas de midi.

*** Assimilés** (*sur justificatif*) : enfants inscrits en Classe d'Intégration des Néo-arrivants-CLIN ou en Classe d'Intégration Scolaire-CLIS (*décision de la commission*), ou en Classe à Horaires Aménagés Musique à l'école L. Jouhaux (REP). Enfants dont l'un des parents réside sur Grenoble (*livret de famille et justificatif de domicile*) ou, enfants des employés municipaux de la Ville de Grenoble ou du CCAS (*bulletin de salaire*).

CONTACTS

Vous souscrivez un abonnement auprès de la Ville de Grenoble. Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les commandes, annulations, facturations ou modifications d'abonnement est le service Plateforme des Familles :

Téléphone : **04 76 76 38 38** de 8h à 15h durant la période scolaire et de 8h30-12h30 et 13h30-15h durant les vacances

Mail : **kiosque@grenoble.fr**

Courrier : **Plateforme Familles** Hôtel de Ville - 11 Bd J. Pain, CS 91066 38021 GRENOBLE Cedex 1

Pour déposer votre dossier ou acheter vos repas si vous êtes en prépaiement : les **6 antennes** de Mairie